

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**COMPTE RENDU****SEANCE DU 17 FEVRIER 2021****19 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM**

Date de convocation : 10 février 2021

Délégués en fonction : 33 Présents : 22 Absents et excusés : 2 Procurations : 9

Membres présents :

- **Artolsheim** : Mme Dominique MARTIN
- **Bindernheim** : M. Christian MEMHELD
- **Boesenbiesen** : M. Mathieu LAUFFENBURGER
- **Bootzheim** : M. Clément ROHMER
- **Elsenheim** : M. Jean-Louis BRICKERT (suppléant)
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : Mme Mireille MOSSER
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Chrystelle ERARD, Mme Marie FREY, M. Jean-Paul ORSONI
- **Ohnenheim** : Mme Jacqueline SCHUNCK
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : M. Jacques COSYNS (suppléant)
- **Schoenau** : M. Michel BUTSCHA
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Mathieu KLOTZ
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, Mme Clothilde LOOS

Absents excusés :

M. Vincent GRISS, M. Pascal JEHL (procuration à Christophe KNOBLOCH), Mme Nathalie DEICHLER (procuration à Mireille MOSSER), M. Damien SCHREIBER CORDON (procuration à Mireille MOSSER), Mme Katia EHRHART, Mme Catherine GREIGERT (procuration à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER), M. Gilles WEBER (procuration à Jean-Paul ORSONI), M. Yann SCHUNCK (procuration à Marie FREY), Mme Elisabeth SIEBER (procuration à Jean-Paul ORSONI), Mme Anne-Marie NEEFF, Mme Christelle ADOLPH (procuration à Mathieu KLOTZ), M. Michaël BERGER, M. Thierry WITWICKI (procuration à Christophe KNOBLOCH), M. Yves SCHWOERER (suppléant), Mme Isabelle BAEHR (suppléante), Mme Agnès ROHR (suppléante), Mme Angélique DOUCHE (suppléante), Mme Agnès SIMLER (suppléante), M. François BLATZ (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Noël SCHWEIN (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Laurent NAAS (suppléant), M. Claude OHNET (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), Mme Bernadette REICHERT (Trésorière), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Nicolas LOQUET (Maison de la Région), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable du Pôle « Gestion des moyens, des ressources et des personnels »), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du territoire »), M. Florian MEYER (Chargé du développement économique) M. Thierry WALTER (Directeur du Pôle « Animation du Territoire »), M. Bertrand ATZENHOFFER (Responsable des Ressources Humaines), Mme Marion BANCELIN (Responsable Enfance Jeunesse), M. Didier HERRMANN (Responsable Bâtiments).

Assistaient en outre :

M. Sébastien BURGER (suppléant), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services).

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
LE 17 FEVRIER 2021 A 19 HEURES
A LA SALLE DES FETES DE MARCKOLSHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020
3. Décisions du Président et du Bureau

B. PERSPECTIVES POUR LE MANDAT DU SMICTOM CENTRE-ALSACE

C. ADMINISTRATION GENERALE

1. Mutualisation des services – Mise à disposition du service des archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas Rhin – Convention avec le Centre de Gestion
2. Ressources Humaines
 - a) Etat des effectifs au 1^{er} janvier 2021
 - b) Rapport annuel sur l'obligation d'emploi de personnes en situation d'handicap
 - c) Création d'un poste temporaire d'adjoint technique à temps complet
3. Commande Publique – attribution du marché de prestations de communication
4. Désignation des délégués de la Communauté de Communes à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace

D. FINANCES

1. Contribution communale au SDIS du Haut Rhin – Remboursement à la Commune de Grussenheim pour l'année 2020
2. Contribution communale au SDIS du Haut Rhin – Remboursement à la Commune de Grussenheim pour l'année 2021
3. Réseau des Médiathèques du Ried – suppression des régies de recettes

E. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. Adhésion à l'association « Centre-Ville en mouvement »
2. Fonds Résistance de la Région Grand Est – Avenant à la convention partenariale

F. ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

1. RAI – Convention financière et demande de subvention pour 2021

G. VOIRIE – BATIMENTS

1. Mutualisation des moyens – Groupement de commandes pour l'entretien du patrimoine bâti et de divers équipements

H. MOBILITE - TRANSPORTS

1. Statuts – Mobilité – Prise de la compétence « organisation de la mobilité »

I. ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE

- 1. Environnement – Plan Rhin Vivant**
- 2. Transition énergétique – Plan Local de l’Habitat – Evolution du dispositif d’aides à la rénovation énergétique**

J. VŒUX ET COMMUNICATION

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, **Monsieur Alex JEHL**, Conseiller communautaire.

*

**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

*

**

2. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2020.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

*

**

B. PERSPECTIVES POUR LE MANDAT DU SMICTOM CENTRE-ALSACE

Présentation par les responsables du SMICTOM des perspectives de mandat 2020-2026.

*

**

C. ADMINISTRATION GENERALE

1. Mutualisation des services – Mise à disposition du service des archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas Rhin – Convention avec le Centre de Gestion

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le recours au service des archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la formation de l'agent en charge de l'archivage annuel ;
- ◆ **approuve** les modalités d'intervention de ce service décrites dans le projet de convention ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le projet de convention en question ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits budgétaires – Chapitre 011 – Article 6184.

Adopté à l'unanimité.

*

**

2. Ressources Humaines

a) Etat des effectifs au 1^{er} janvier 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** de l'état des effectifs au 1^{er} janvier 2021 ;
- ◆ **prend acte** des mouvements de personnels constatés au titre de l'année 2020 ;
- ◆ **prend acte** des mouvements de personnels prévisionnels de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

*
**

b) Rapport annuel sur l'obligation d'emploi de personnes en situation d'handicap

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport sur l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap au sein des services de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

*
**

c) Création d'un poste temporaire d'adjoint technique à temps complet

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **adopte** la modification du tableau des effectifs par la création de l'emploi suivant :

Budget	Grade	Coefficient horaire	Période d'activité
PISCINE	Adjoint technique	35/35ème	Du 08 au 31 mars 2021

- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2021.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Commande Publique – attribution du marché de prestations de communication

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la conclusion pour une durée d'un an des marchés ci-dessous :
 - **Lot n°1** : Accompagnement à la stratégie et à la réalisation d'action de communication : **Agence Les Créatonautes, sise 16, rue du Travail - 67000 Strasbourg**. Le marché est reconductible trois fois un an ;
 - **Lot n°2** : Impression : **Société GYSS IMPRIMEUR, sise 17, rue du Tahl – BP 27 – 67211 OBERNAI CEDEX**. Le marché est reconductible trois fois un an.
- ◆ **dit** que les marchés seront exécutés par l'émission de bons de commandes. Les montants de commande annuels sont identiques en cas de reconduction et sont arrêtés comme suit :

	Entreprise attributaire	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Lot 1 : Accompagnement	Les Créatonautes	10 000 €HT	45 000 €HT
Lot 2 : Impression	GYSS Imprimeur	5 000 €HT	25 000 €HT

- ◆ **autorise** le Président à signer tous les documents à venir pour la bonne exécution des prestations.

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Désignation des délégués de la Communauté de Communes à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **désigne** dans les organes représentatifs de l'EPF un délégué titulaire et un délégué suppléant, soit :

Délégué(e) titulaire : Monsieur Martin KLIPFEL

Délégué(e) suppléant(e) : Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER

Adopté à l'unanimité.

*
**

D. FINANCES

1. Contribution communale au SDIS du Haut Rhin – Remboursement à la Commune de Grussenheim pour l'année 2020

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** du remboursement à la Commune de Grussenheim de la contribution acquittée par cette dernière au SDIS du Haut-Rhin au titre de l'année 2020 pour un montant de 1 656,45 € ;
- ◆ **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal - Chapitre 011 - Article 62875 - Fonction 113.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Contribution communale au SDIS du Haut Rhin – Remboursement à la Commune de Grussenheim pour l'année 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** du remboursement à la Commune de Grussenheim de la contribution acquittée par cette dernière au SDIS du Haut-Rhin au titre de l'année 2021 pour un montant de 2 500,70 € ;
- ◆ **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal - Chapitre 011 - Article 62875 - Fonction 113.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Réseau des Médiathèques du Ried – suppression des régies de recettes

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **décide** de procéder à la suppression des régies de recettes instituées auprès du Réseau des Médiathèques du Ried ;
- **charge** le Président de la mise en œuvre de cette disposition ;
- **complète** la délégation accordée au Président par délibération n°2020-089 en date du 21 décembre 2020 et de l'étendre également aux modifications et suppressions de régies.

Adopté à l'unanimité.

*
**

E. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. Adhésion à l'association « Centre-Ville en mouvement »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** d'adhérer à l'Association Centre-Ville en Mouvement ;
- ◆ **vote** les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle de 1000 € ;
- ◆ **charge** le Président de notifier cette décision au Président de l'association.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Fonds Résistance de la Région Grand Est – Avenant à la convention partenariale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'avenant à la convention partenariale conclue avec la Région Grand Est portant sur la mise en œuvre du Fonds Résistance ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant à la convention partenariale au « Fonds Résistance ».

Adopté à l'unanimité.

*
**

F. ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

1. RAI – Convention financière et demande de subvention pour 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la convention financière 2021 avec le RAI qui prévoit le versement de la subvention en deux temps :
 - Une avance sur la subvention d'un montant de 120 000 € en février 2021 ;
 - Le solde de la subvention au 1^{er} juin 2021, en fonction du montant définitif alloué à l'association RAI lors du vote du Budget Primitif 2021, et de l'avance déjà versée ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention financière pour l'année 2021 ;
- ◆ **prévoit** les crédits nécessaires lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021 ;
- ◆ **convient** de décider du montant définitif de la subvention allouée à l'association RAI au moment du vote du Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité. (Madame Marie FREY, Conseillère, et Monsieur Jean Paul ORSONI, Conseiller, ne prennent pas part aux ni débats ni au vote).

*
**

G. VOIRIE – BATIMENTS

1. Mutualisation des moyens – Groupement de commandes pour l'entretien du patrimoine bâti et de divers équipements

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- ◆ **autorise** la Communauté de Communes à adhérer au groupement de commandes relatif à l'organisation de diverses opérations de maintenance alloti comme suit :

Lot n°1	Adoucisseurs
Lot n°2	Aires de jeux + équipements sportifs
Lot n°3	Alarme incendie / alarme intrusion / exutoire de fumée et désenfumage
Lot n°4	Ascenseurs/EPMR
Lot n°5	Blocs de secours (BAES)
Lot n°6	Chapiteaux + tentes + tonnelles
Lot n°7	Chaufferie
Lot n°8	Chronomètres
Lot n°9	Compresseurs à air
Lot n°10	Conduits de fumée
Lot n°11	Conduits de ventilation / VMC / CTA
Lot n°12	Cuisines : Gaz ou électrique
Lot n°13	Défibrillateurs automatique externe (DAE) / Défibrillateurs semi-automatique externe (DSAE)
Lot n°14	Extincteurs + RIA + Sprinkler
Lot n°15	Pompe à chaleur/Clim/Groupe froid/Chambre froide
Lot n°16	Hottes dans les cuisines
Lot n°17	Paratonnerres / soit amorces ou Cages de faraday
Lot n°18	Pompe de relevage
Lot n°19	Portes sectionnelles automatiques et semi automatiques / portillons, portails battants ou coulissants / barrières manuelle ou semi-auto / barrières piste TULLA / rideaux métalliques ...
Lot n°20	Systèmes d'horloge / Système campanaire (cloche)
Lot n°21	Toitures + terrasses

- ◆ **accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, relatif à l'organisation de diverses opérations de maintenance du patrimoine ;
- ◆ **accepte** que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

*
**

H. MOBILITE - TRANSPORTS

1. Statuts – Mobilité – Prise de la compétence « organisation de la mobilité »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de transférer la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim en lieu et place des communes ;
- ◆ **invite** les communes-membres à bien vouloir se prononcer sur cette prise de compétence dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable ;
- ◆ **décide ne pas demander**, pour le moment, à se substituer à la Région Grand Est dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la Communauté de Communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des Transports.

Adopté à l'unanimité.

*
**

I. ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE

1. Environnement – Plan Rhin Vivant.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **s'inscrit** résolument dans le cadre du Plan Rhin Vivant pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique des cours d'eau du massif de Marckolsheim, de Mackenheim et de Schoenau porté par l'Etat, la Région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin Meuse et l'Agence française pour la diversité ;
- ◆ **approuve** le Contrat Territorial Eau Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau et la Région Grand Est ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le Contrat Territorial Eau Climat (CTEC) et tous documents y afférents.

Adopté à l'unanimité. (Messieurs Christophe KNOBLOCH, Vice-Président, et Thierry WITWICKI, Conseiller, ne prennent pas part ni aux débats ni au vote).

*
**

2. Transition énergétique – Plan Local de l'Habitat – Evolution du dispositif d'aides à la rénovation énergétique.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les évolutions du dispositif d'aide à la rénovation énergétique à destination des particuliers.

Adopté à l'unanimité.

*
**

J. VŒUX ET COMMUNICATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

**

Fait à Marckolsheim, le 18 février 2021

Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

